

1850 Französischer Fuhrmannsbrief von HOTEL DU CHAPEAU-ROUGE
von Fontenay nach Angers.

96°

**HOTEL
DU CHAPEAU-ROUGE,**

Fontenay-le-Comte.

ROUSSEAU,

Directeur du Roulage accéléré.

MARQUES ET N ^{os} .	Nombre et désignation des Collis.	POIDS.	
		kilog.	hect.
<i>à Dresser</i>	<i>2 paquets (11)</i>	<i>37</i>	<i>50</i>

*Monsieur
Jules de Montreuil
Angers*

Fontenay le 13 Juin 1850

Sous la protection des Bois, par l'entremise de Rousseau, sous
la conduite de *M^r Roussel.*

il vous plaira recevoir, dans le délai de *six* jours francs,
sous peine d'une retenue du tiers de sa voiture, pour tous dédom-
nagements en cas de retard, les objets énoncés ci-contre, pesant
ensemble *Cent sept Mètres cinquante l.*

qu'ayant reçus bien & dûment conditionnés (sans être néanmoins
garant de la rupture des choses fragiles, coulage des liquides,
force majeure & passage de rivière, où l'on a coutume de prendre
cette voie), vous lui paierez la voiture à raison de *six* francs

par cinquante kilogrammes, & lui rembourserez, en outre des
acquits valables, soixante-quinze centimes pour timbre & enregis-
trément.

G. Rousseau

Voiture.....	<i>6.50</i>
Timbre.....	<i>0.75</i>
Remboursement.....	<i>0.00</i>
TOTAL.....	<i>7.25</i>

NOTA. Le Roulier est obligé de prévenir à l'adresse indiquée pour tous les objets assujétis
aux droits d'octroi, avant d'entrer en ville, sous peine de tous dépens. On sera sans recours
contre le Commissionnaire, dans le cas d'avaries ou manque de marchandises, si au préalable
on n'a fait ses diligences contre le voiturier.